



Septembre 2018

En Avant

Cgtg@chu-guadeloupe.fr BP 97159 Pointe-à-Pitre Cédex - Tél. 059089.15.98 - Fax 059093.69.12

CHUG : UNE NOUVELLE DIRECTION

Notre établissement a un nouveau Directeur Général depuis le 1^{er} Septembre 2018. Il occupait auparavant la fonction de DRH à l'AP-HP.

La gestion catastrophique de la crise post incendie a fait sauter des têtes : Tout d'abord celle du directeur général de l'ARS et ensuite celle du directeur général du CHUG en poste à peine un an. Cette nomination n'est donc pas une surprise pour la CGTG.

Cette fois, c'est un enfant du pays qui aura la lourde tâche de piloter le navire CHUG. Beaucoup, tant dans la sphère politique que syndicale sont satisfaits de sa nomination et plébiscitent sa guadeloupéanité.

Pour rappel, deux autres Directeurs Guadeloupéens ont déjà dirigé cet Hôpital, MM. FRANÇOIS ET JOLIVIÈRES. Le premier est resté jusqu'à la fin de son mandat - non sans difficultés - et le second a été éjecté sans ménagement sous le coup d'un règlement de compte national-guadeloupéen.

Un troisième, guadeloupéano-corse (ou inversement), n'est pas resté en poste une année.

La mission première de tout nouveau DG est d'appliquer la politique sanitaire nationale et arrive donc avec des orientations déjà prises en haut lieu (ministère).

- Aider l'ARS à mener à bien la gestion de la "crise sanitaire" post-incendie en cours.
- Préparer l'ouverture du nouveau CHUG dans une perspective quasi-commerciale et non de service public.
- Accompagner la mise en place d'un GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) unique qui sera le retour et le surdéveloppement d'un CHU-centrisme qui, pourtant, n'a pas fait ses preuves par le passé puisqu'inadapté pour l'archipel. Quelque soit le directeur en place la CGTG a toujours joué son rôle de partenaire social et continuera à le faire.

Devant l'ampleur de la tâche, nous ne pouvons que souhaiter au nouveau directeur d'assurer la gouvernance de notre CHUG avec réussite et détermination.

NOS COMPTES-RENDUS

CTE

Étaient présents :
MANIOC, SILDILLIA, KAMOISE,
RENIA, SILMON, MAVER

⇒ **Avis : Modalité du vote électronique**

Le DG a débuté la séance en informant des nouvelles dispositions qu'il souhaite mettre en place pour un meilleur fonctionnement des instances, comme la création d'un secrétariat des instances pour améliorer le suivi des PV, des convocations, etc.....

Le syndicat UTS-UGTG estimant n'avoir pas reçu de documents pour donner un avis, dit ne pas pouvoir se prononcer.

Le Directeur a reporté la séance au 10 octobre 2018.

Deux points étaient à l'ordre du jour :

Lors de cette nouvelle rencontre, après que chaque syndicat se soit exprimé, le Directeur a mis au vote et la CGTG a voté pour.

⇒ **Information : versement de la prime de service 2018.**

La campagne de notation pour l'année 2017 n'ayant pas commencée, la direction décide, pour ne pas trop léser les agents, de faire la campagne de notation 2017-2018 simultanément.



La DRH a présenté les différents modes de vote possibles (vote à l'urne, par correspondance, vote électronique).

La CGTG-CHU a voté pour en CTE compte tenu du fait que l'établissement en charge de l'organisation des élections pour les CAP (EPSM) avait opté pour le vote électronique. Il s'imposait donc à nous de fait pour les CAPD et CCP.

De plus, depuis l'incendie le CHUG est en multi site: les agents sont répartis sur plusieurs établissements : CHU, Polyclinique, Palais Royal, Clinique les Eaux Claires. Le vote à l'urne obligerait les agents à venir sur le site du CHUG pour procéder au vote avant, pendant ou après le service avec les problèmes de stationnement que l'on connaît. Tandis que le vote électronique leur permettrait de le faire sans contraintes depuis de nombreux supports (ordinateur, smartphone, tablette), depuis leur poste de travail ou à leur domicile 24h/24.

La durée du scrutin électronique s'étale sur une semaine contre une journée pour le vote à l'urne; avec en plus une publication des résultats dès la fermeture du bureau de vote.

Le CHUG s'oriente vers un vote mixte, cela sera un coup d'essai pour les prochaines élections professionnelles.

Vie à l'hôpital

La réorganisation ARSienne

Les grandes manœuvres ont débuté et montrent déjà les travers d'une décontamination en site occupé et de ce fait la complexité du plan de réorganisation de l'ARS faisant suite à l'incendie.

Pour rappel, les principes arrêtés dans la première phase s'en tiennent à la réhabilitation des tours Sud et Nord, se décomposant en plusieurs étapes. Nous en serions à l'étape 1.

Du retard dans le calendrier

Durant le mois d'Aout le déménagement des services de surveillances des soins continus et de la Réa-Néo-Nat vers la Polyclinique a connu un faux départ : alors qu'une partie du matériel était déjà sur place, le déménagement annoncé pour le 06 Aout 2018 n'a pu se faire que le 22 Août 2018 car des travaux notamment électriques étaient nécessaires au préalable.

La délocalisation de la chirurgie pédiatrique dont l'ambulatoire (4 places HDJ) n'a pas commencé ; il était pourtant prévu « au plus tard au mois de septembre 2018 ». Les locaux de la polyclinique nécessitaient des travaux d'adaptation pour recevoir cette nouvelle activité.

Des conditions de travail difficiles pour le personnel

Couloirs encombrés, problème de stockage, dysfonctionnement à la bi-bonnerie, accès à la polyclinique compliqué, capacité en lit diminuée.

Le service de Pneumologie a dû céder 6 lits à l'UHCD lui permettant de quitter le parking insalubre de la maternité

L'urologie a regagné ses locaux en ouvrant 10 lits contre 18 lits auparavant.

Reste à suivre dans cette étape 1

Le déménagement de la gériatrie, des post-urgences et des urgences pédiatriques.

Laboratoires

Le nouveau directeur s'est penché sur la situation critique des laboratoires en faisant appel à la société VERITAS pour refaire tous les prélèvements qui semblent nécessaires. Cette démarche fait suite au dernier rapport de la société EOLIA dont la crédibilité et l'agrément avaient déjà été pointés du doigt par l'inspection du Travail. Le DG a entendu les agents en droit de retrait mais aussi ceux qui sont en poste. Aujourd'hui, nous sommes toujours en attente de résultats de prélèvements d'air. Délocalisation ou pas délocalisation ???

Des réponses à tes questions

Sur mon bulletin de paie est porté une contribution CGOS CESU. A quoi cela correspond t-il?

Le CESU– fonction publique hospitalière est une aide financière destinée à l'ensemble des agents hospitaliers travaillant dans des établissements de santé, social, et médico-social. adhérant au C.G.O.S H et s'acquittant de la contribution patronale spécifique CESU

Le CESU (**Ch**èque **E**mpl*o*i **S**ervice **U**niversel) est un moyen de paiement qui permet de régler, sous certaines conditions, des services à la personne (assistante maternelle, halte-garderie, crèche, soutien scolaire, ménage, repassage, accompagnement des personnes âgées jardinage, bricolage , etc.)

Le montant du chèque est calculé en fonction du quotient familial de l'agent et peut varier de 90 euros à 280 euros.

Pour bénéficier de cette prestation il suffit de remplir un formulaire de demande et le remettre au CGOS

Pour le CGOSH Guadeloupe des pièces sont à joindre à la demande : extrait d'acte de naissance , copie du livret de famille , copie de la dernière fiche de paye, copie de l'avis imposition ou dernière fiche de paye du conjoint. La date limite pour les demandes de CESU d'une année civile est fixée au 30 octobre de chaque année et ne doit pas être associé à une autre demande de prestation non remboursable.

Elections professionnelles du 06 Décembre 2018



Rejoignez

